

## PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

### **Arrêté préfectoral modificatif de la composition de la commission locale de l'eau du bassin versant de la Marque et de la Deûle**

Le Préfet de la région Hauts de France  
Préfet du Nord

Vu le Code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 04 mai 2016 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 02 décembre 2005 définissant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du bassin versant de la Marque et de la Deûle et en confiant le suivi de la procédure au préfet du Nord ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 28 juin 2006 définissant la structure de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 août 2013, modifié le 21 octobre 2014, fixant la composition de la CLE du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 03 septembre 2018 portant délégation de signature à Madame Violaine DEMARET, Secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2016 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle, modifié par arrêté préfectoral le 12 janvier 2017 ;

Vu le courrier de l'Association des maires du Pas-de-Calais en date du 14 janvier 2019 désignant ses représentants au sein de la commission locale de l'eau du SAGE Marque-Deûle ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et du secrétaire général de la préfecture du Nord.

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté préfectoral en date du 19 mai 2016 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau est modifié en ce qui concerne les représentants de l'association des Maires du Pas-de-Calais : Madame Donata HOCHART, Maire de Fouquières-les-Lens remplace M. Michel ZIOLKOWSKI, Maire de Bailleul-Sire-Berthout.

Article 2 : Le reste de l'arrêté n'est pas modifié.

Fait à Lille, le

**21 JAN. 2019**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale

Violaine DÉMARET